



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20241216-2024-155-DE	
Numéro de l'acte	20241155-IRBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

QUESTION N°2024-155

URBANISME : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION F-2836 SISE A OPHOVE A ARQUES

RAPPORTEUR :

Dominique LARDEUR

Conseiller Délégué aux travaux, jardins ouvriers et cimetières

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

Considérant qu'ARC FRANCE est propriétaire de la parcelle cadastrée section F-2836, sise à Ophove à Arques, d'une contenance totale de 275 m²

Considérant que la ville d'Arques entretient ce terrain nu depuis de nombreuses années

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser et de transférer la propriété de la parcelle cadastrée F-2836, sise à Ophove à Arques

Considérant que ce terrain se situe en zone N (zone naturelle à protéger en raison notamment de la nature des sites, des milieux naturels et des paysages) au PLUi du pôle territorial de Longuenesse

Considérant que le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines est fixé à 180 000 € pour les acquisitions

Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée F-2836, sise à Ophove à Arques, conformément au plan ci-annexé, dans les conditions décrites, pour un montant d'1 € symbolique (un euro), hors frais notariés

ARTICLE 2 : CONFIE le transfert de propriété de cette parcelle au moyen d'un acte notarié à l'étude STOVEN-JACQUART, 27 rue Allent à SAINT-OMER (62 500)

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout document en ce sens

ARTICLE 4 : INSCRIT cette dépense au budget 2024

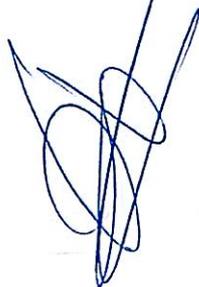
ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	24
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

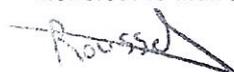
Fait à ARQUES
Le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance,
Sébastien DUCHATEAU



Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Le administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
et publication ou
19 DEC. 2024
19 DEC. 2024
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Affiché le 17 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.